

# **FORMATION SYNDICALE 2021**

**"Ce qui manque à l'ouvrier,  
c'est la science de son malheur"**

*Fernand Pelloutier*



***Programme des FORMATIONS 2021 à l'UD FO 91***

*Evry, le 03 novembre 2020*



**www.udfo91.fr**

12, place des Terrasses  
de l'"Agora  
**91000 Evry**

téléphone :  
**01 60 78 15 57**

mail :  
**udfo91@gmail.com**

Chers Camarades,

Nous sommes toujours là ! Mobilisés en permanence contre les coups bas du gouvernement, du patronat et d'autres organisations syndicales.

Toujours là, mais il faut reconnaître que la tâche est plus facile quand on a les bons réflexes pour mieux s'organiser et mieux répondre aux différentes situations qui se présentent devant nous.

Peu importe la situation, l'objectif reste le même. Obtenir satisfaction à nos revendications, c'est le seul but du syndicat, pour l'amélioration des intérêts particuliers des travailleurs.

C'est pour cela que nous vous proposons comme tous les ans des formations syndicales, celles qui vous permettent de faire le lien entre toutes les instances avec, au centre, le syndicat.

N'oublions pas que sans syndiqué, il n'y a pas de syndicat.

Alors continuons à construire notre belle organisation FORCE OUVRIERE outil de classe incontournable.

*Bon courage à tous,  
Amitiés syndicalistes,*

**Christophe LE COMTE**  
Secrétaire Général

**Vous avez, tous, le droit à 12 jours  
de formation syndicale par an.  
Ceux qui ont des responsabilités  
syndicales en ont 6 de plus.  
La rémunération est maintenue.**

**Les droits ne s'usent que si l'on  
ne les utilise pas !**



# Calendrier 2021

des formations organisées  
par le CFMS à Evry  
dans les locaux de la Bourse du travail



<u>Découverte de FO</u>	du Lundi 11 janvier	<b>P 4</b>
<u>et</u>	au Vendredi 15 janvier	
<u>Moyens d'action du syndicat</u>	du Lundi 07 juin	
	au Vendredi 11 juin	
<u>Je Négocie</u>		<b>P 5</b>
<u>Fonctionnement et outils du syndicat</u>		<b>P 6</b>
<u>CSE - Comité Social et Economique</u>		<b>P 7</b>
<u>SSCT - Santé, Sécurité et Conditions de Travail</u>		<b>P 8</b>
<u>Communication orale</u> <u>et réseaux sociaux</u>		<b>P 9</b>
<u>Connaître ses Droits 2</u>		<b>P 10</b>

⇒ La Formation en ligne

**P II**

⇒ Bientôt à l'Union Départementale

**P II**

⇒ les 4 lettres types d'autorisations d'absence

**P 12  
à 15**

# Découverte de FO et moyens d'action du syndicat

O bjectif(s)

Établir le rôle et la place du syndicat sur le lieu de travail et dans la société

Organiser et coordonner le travail syndical

<b>Nombre de stagiaires</b>	Mini: 12 – Maxi : 20
<b>Durée</b>	5 jours
<b>Lieu</b>	A l'UD
<b>Condition(s) à remplir par le stagiaire</b>	Manifester un intérêt pour l'action syndicale Être adhérent Force Ouvrière
<b>Programme</b>	Rapport des forces dans l'entreprise Les représentants du personnel : rôle et moyens d'action Les syndiqués, le syndicat, les représentants du syndicat, les structures de la CGT-FO et les organisations syndicales internationales L'histoire du mouvement syndical et de la CGT-FO L'action syndicale revendicative
<b>Méthode pédagogique</b>	Appropriation de la connaissance par des travaux de recherche individuelle et collective Discussions et échanges



## JE NEGOCIE

<b>Nombre de stagiaires</b>	Mini: 12 – Maxi : 15
<b>Durée</b>	3 jours
<b>Lieu</b>	A l'UD
<b>Condition(s) à remplir par le stagiaire</b>	Avoir effectué le stage « Découverte de FO et moyens d'action du syndicat » ainsi que le stage « Fonctionnement et outils du syndicat »
<b>Programme</b>	<p>S'adresse principalement aux Délégués syndicaux et aux Secrétaires de syndicat ainsi qu'aux Camarades siégeant en CT/CTE se retrouvant en situation de négociation ou participant à la délégation de négociation.</p> <p>Faire un état des lieux dans l'entreprise</p> <p>La revendication</p> <p>La négociation, avant, pendant, après</p>
<b>Méthode pédagogique</b>	<p>Études de cas</p> <p>Mise en situation</p> <p>Echanges</p>

O bjectif (s)

Acquérir une méthodologie simple pour négocier : préparer une négociation, la conduire, la suivre et en exploiter le résultat.  
Les champs de négociation ne sont pas spécialisés.



## FONCTIONNEMENT ET OUTILS DU SYNDICAT

O  
bjetif(s)

Découvrir les bases légales du syndicat

Rôle et fonctionnement des instances

<b>Nombre de stagiaires</b>	Mini: 12 – Maxi : 15
<b>Durée</b>	3 jours
<b>Lieu</b>	A l'UD
<b>Condition(s) à remplir par le stagiaire</b>	Manifester un intérêt pour l'action syndicale et avoir effectué le stage « Découverte de FO et les moyens du syndicat » Être adhérent Force Ouvrière
<b>Programme</b>	Les statuts du syndicat Les structures de l'organisation Les instances de l'organisation La Trésorerie Faire connaître l'action du syndicat
<b>Méthode pédagogique</b>	Etude des statuts types de syndicats Discussions et échanges



# COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE

## Impératif : être pris en charge par le CSE

**Nombre de stagiaires** Mini: 10 – Maxi : 15

**Durée** 5 jours

**Lieu** A l'UD

**Condition(s) à remplir par le stagiaire** Avoir effectué le stage « Découverte de FO et moyens d'action du syndicat » ou s'engager à le faire

### Être membre titulaire du CSE

#### Impératif : Etre pris en charge par le CSE

**Programme** Origines

Fonctionnement du CSE

Elections

**Méthode pédagogique** Etudes de cas particuliers et mises en situations, exposés et échanges.

Objectif(s)

O

En tant que représentant du personnel au CSE, comprendre l'origine, la mise en place (élections), les missions et le fonctionnement du CSE au regard des orientations et analyses de l'organisation FORCE OUVRIERE.



# SSCT - Santé, Sécurité et Conditions de Travail

**Impératif : Etre pris en charge par l'employeur**

**L**e CHSCT n'est plus, place désormais à ces nouvelles instances que sont la CSSCT et la SSCT.

**Pour rappel, Force Ouvrière revendique le retour des CHSCT.**

**Pour autant, nous devons désormais utiliser les moyens dont nous disposons pour préserver la santé des salariés.**

**Dans ce stage, nous te transmettrons les éléments nécessaires pour que tu puisses appréhender ton rôle en matière de santé/ sécurité et conditions de travail au regard des orientations et analyses de l'organisation Force Ouvrière.**

<b>Nombre de stagiaires</b>	Mini: 8 – Maxi : 15
<b>Durée</b>	5 jours
<b>Lieu</b>	A l'UD
<b>Condition(s) à remplir par le stagiaire</b>	Avoir effectué le stage « Découverte de FO et moyens d'action du syndicat » ou s'engager à le faire
	Etre membre au CHSCT / SSCT
	<b>Impératif : Etre pris en charge par l'employeur</b>
<b>Programme</b>	<p>La Santé, la Sécurité et les Conditions de Travail (SSCT), source de revendications</p> <p>Rappel des positions Force Ouvrière en matière d'hygiène et de sécurité</p> <p>Historique de la prévention des risques professionnels</p> <p>La mise en place, le fonctionnement, les missions, les pouvoirs des instances de représentation du personnel en matière de santé et de sécurité</p> <p>La SSCT et les organismes de prévention</p> <p>La SSCT, accidents du travail et maladies professionnelles</p> <p>La SSCT et l'insertion des personnes handicapées en milieu du travail</p>
<b>Méthode pédagogique</b>	Exposés et études de cas en groupe de travail



## **COMMUNICATION ORALE ET RESEAUX SOCIAUX**

Nombre de stagiaires	Mini: 10 – Maxi : 12
Durée	3 jours
Lieu	A l'UD
Condition(s) à remplir par le stagiaire	<p>Avoir effectué le stage « Découverte et moyens d'action du syndicat »</p> <p>Concerne des militants ayant une expérience syndicale confirmée</p>
Documents de travail	Enregistrement vidéo
Programme	<p>Les différents types de communication</p> <p>La communication verbale et non verbale</p> <p>Le comportement</p>
Méthode pédagogique	<p>Mises en situation</p> <p>Débriefings personnels et émotionnels.</p> <p>Utilisation de matériel vidéo</p>

O bjectif(s)

Développer  
les facultés  
d'expression  
orale dans le  
contexte  
syndical



## CONNAITRE SES DROITS 2

**C**omme son nom l'indique, il s'agit de la continuité du stage « Connaître ses droits I ». Le juridique est devenu, il y a longtemps maintenant, une discipline importante pour la défense des salariés. C'est pourquoi le stage « Connaître ses droits II » prolongera le premier niveau. Il te permettra de conseiller et d'orienter les camarades des syndicats, au sein des unions départementales ou unions locales, afin de faire respecter les droits des salariés, qu'ils soient individuels ou collectifs.

<b>Nombre de stagiaires</b>	Mini: 12 – Maxi : 15
<b>Durée</b>	5 jours
<b>Lieu</b>	A l'UD
<b>Condition(s) à remplir par le stagiaire</b>	Avoir effectué les stages « Découverte de FO et moyens d'action du syndicat » et » Connaître ses Droits I
<b>Programme</b>	Assumer ou s'apprêter à assumer un mandat de l'Union Départementale pour assurer une permanence syndicale.
<b>Méthode pédagogique</b>	Rappel sur le maniement du Code du travail et de la convention collective Organisation judiciaire en France Les raisons et les conditions de recours à une juridiction Le raisonnement juridique et la méthode d'analyse La rupture conventionnelle Etudes de cas et échanges d'expérience

**UN DROIT QUI NE SE PREND PAS  
C'EST UN DROIT QUI SE PERD !**



# FORMATION EN LIGNE

Si la formation présentielle est indispensable pour former des militants, il manquait cependant à notre centre de formation l'usage de l'outil numérique. C'est désormais chose faite.

À partir du mois d'octobre sera lancée la plate-forme de formation en ligne du CFMS. Elle sera disponible à l'adresse suivante : [cfms.force-ouvriere.fr](http://cfms.force-ouvriere.fr)

Pourquoi la confédération a-t-elle choisi de développer un tel outil ?

Tout d'abord, il faut réaffirmer l'objectif du CFMS : **faire des militants syndicalistes éclairés et éclairants mais aussi convaincus et convaincants.**

Il peut sembler, à première vue, qu'il s'agit d'une formule générale mais elle est en fait une ligne directrice ambitieuse. C'est pourquoi notre organisation doit tout mettre en œuvre afin de **former nos militants et responsables syndicaux de demain.**

Pour y parvenir, nous devons nous approprier l'ensemble des outils disponibles. Si la transmission des savoirs en présentiel est une évidence, le support numérique doit le devenir. Cette plate-forme de formation en ligne nous permettra d'élargir notre catalogue de formation tout en mettant en place la **complémentarité** nécessaire entre les supports.

Notre plate-forme nous permettra par exemple de développer **des modules qui devront être faits en**

**amont d'un stage présentiel.** Nous pouvons en effet imaginer qu'ainsi, avant de faire le stage « *Je négocie* », les stagiaires devront avoir suivi le module sur la représentativité syndicale. Cette méthode permettra aux stagiaires d'avoir un même niveau d'informations et ainsi l'animateur pourra se concentrer davantage sur le sujet, qui est ici « *le respect du mandat dans le cadre de la négociation* ».

Mais cela pourrait tout aussi bien être **un module de formation disponible *a posteriori* d'un stage en UD**, permettant ainsi d'approfondir une notion ou un fait que l'on ne peut pas développer durant la formation à cause du temps.

Toutes ces choses seront désormais possibles et, au fur et à mesure, d'autres usages pourraient apparaître nous donnant les moyens d'évoluer et de **répondre comme il se doit aux besoins de notre organisation.**

Concrètement, cette plate-forme offrira à nos adhérents des modules de formations courts, dynamiques et accessibles partout et à toute heure.

Pour inaugurer cette plate-forme, deux sujets ambitieux ont été retenus : la prévention des risques professionnels (tout public) et le droit disciplinaire (public AFIP). Ils permettront d'initier un nouveau cycle et d'ici la fin de l'année d'autres modules verront le jour, toujours avec le même objectif : **émanciper, transmettre et développer l'organisation.**

## BIENTÔT À L'UNION DÉPARTEMENTALE

Dans le cadre de la mise en place des formations complémentaires en ligne, l'Union Départementale va aménager une salle avec les outils nécessaires pour les militants qui ne seraient pas équipés ou pour ceux qui préfèrent suivre les formations au sein de l'Union Départementale et en groupe.

Très prochainement, une information sera envoyée à ce sujet à tous les syndicats pour donner les modalités d'inscription et d'accès à la salle de formation.

**Demande d'autorisation d'absence (Privé)  
disponible sur le site de l'UD FO 91 ou à la  
demande à [udfo91@gmail.com](mailto:udfo91@gmail.com)**

Adresse stagiaire

Adresse employeur

Objet : Demande d'autorisation d'absence

Lieu, le ..../2020

Monsieur le Directeur,

Dans le cadre des dispositions légales concernant le congé de formation économique, sociale et syndicale (article L.2145-5 du code du travail), j'ai l'honneur de vous demander une autorisation d'absence du ..../2020 au ..../2020 pour participer à une session d'études syndicales organisée par le Centre de formation de militants syndicalistes de la Confédération générale du travail FORCE OUVRIERE.

L'article L.2145-6 du code du travail prévoit, depuis le 23 septembre 2017, que : « le salarié bénéficiant du congé de formation économique, sociale et syndicale a droit au maintien total par l'employeur de sa rémunération. L'employeur verse les cotisations et contributions sociales afférentes à la rémunération maintenue. Le montant du salaire et des contributions et cotisations afférentes au salaire maintenu à la charge du salarié sont déduits de la contribution définie au 1° de l'article L. 2135-10 ».

Dans l'attente de votre réponse, veuillez agréer, Monsieur le Directeur,  
l'expression de mes salutations distinguées.

**Demande d'autorisation d'absence (Public)**  
**disponible sur le site de l'UD FO 91 ou à la**  
**demande à [udfo91@gmail.com](mailto:udfo91@gmail.com)**

Adresse stagiaire

Adresse employeur

Monsieur le Directeur,

Dans le cadre des dispositions légales concernant le congé de formation économique, sociale et syndicale (Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 - art.21), j'ai l'honneur de vous demander une autorisation d'absence du ..../2020 au ..../2020 pour participer à une session d'études syndicales organisée par le Centre de formation de militants syndicalistes de la Confédération générale du travail FORCE OUVRIERE.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées.

NB : textes complémentaires

- pour la Fonction Publique d'Etat : décret n°84-474 du 15 juin 1984
- pour la Fonction Publique Hospitalière : décret n°88-676 du 6 mai 1988
- pour la Fonction Publique Territoriale : décret n°85-552 du 22 mai 1985

**Demande d'autorisation d'absence pour le CSE  
disponible sur le site de l'UD FO 91 ou à la  
demande à [udfo91@gmail.com](mailto:udfo91@gmail.com)**

Nom Prénom

Adresse

Employeur

Evry, le ..../2020

Objet :

Demande de congé pour participer  
à un stage réservé aux membres  
élus titulaires des Comités d'entreprise/CSE

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous demander une autorisation d'absence afin de me permettre de suivre, du \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ la formation destinée aux membres élus titulaires du CE/CSE. Cette formation est organisée par le Centre de Formation de Militants Syndicalistes de la CGT Force Ouvrière.

Le Centre de formation de Militants Syndicalistes établira une facture au nom du comité d'entreprise ou CSE après déroulement du stage. Le paiement s'effectuera à réception de la facture.

Dans cette attente, recevez, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Signature

**Demande d'autorisation d'absence pour le SSCT  
disponible sur le site de l'UD FO 91 ou à la demande à  
udfo91@gmail.com**

M.

Monsieur le Directeur,

Evry, le ..../2020

Objet: Formation membres  
des CHSCT et SSCT

Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de vous demander une autorisation d'absence afin de me permettre de suivre, du au à une formation destinée aux représentants du personnel au CHSCT et aux Délégués du Personnel investis des missions de ce comité (article L.4614-14 du Code du Travail). Cette formation est organisée par le Centre de Formation de Militants Syndicalistes de la CGT Force Ouvrière (Arrêté du 19 janvier 2017 paru au JO du 22 janvier 2017).

Pour les entreprises de 300 salariés et plus, le coût des 5 jours de formation est à la charge de l'entreprise. La rémunération du salarié est maintenue par l'employeur.

Pour les entreprises de moins de 300 salariés, le coût des 3 premiers jours de formation est à la charge de l'entreprise. Le salaire du stagiaire est maintenu pendant ces 5 jours. Les 2 derniers jours s'effectuent au titre de la Formation Economique et Sociale et Syndicale, soit les articles L. 2145-5 et suivants du Code du Travail, L'article L.2145-6 du code du travail prévoit, depuis le 23 septembre 2017, que : « le salarié bénéficiant du congé de formation économique, sociale et syndicale a droit au maintien total par l'employeur de sa rémunération ».

Vous trouverez ci-joint la convention indiquant les modalités, le programme et le coût du stage, que vous voudrez bien retourner dès réception à l'adresse ci-dessous, accompagné du bon de commande établi par vos soins s'il y a lieu :

CGT-FO / CFMS 141 avenue du Maine 75680 PARIS Cedex 14

Dans l'attente de votre réponse, veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées.

Signature

**Union  
Départementale  
FORCE  
OUVRIERE  
de l'Essonne**  
**12, place des  
Terrasses de  
l'Agora  
91000 Evry**

**téléphone :**  
**01 60 78 15 57**

**mail :**  
**udfo91@gmail.com**  
**Site :**  
**www.udfo91.fr**

## Tous les infos sur la formation syndicale sur le site de l'UD FO 91

Site de l'Union Départementale Force Ouvrière de l'Essonne

**TEL 01 60 78 15 57**

ACCUEIL L'ORGANISATION INFORMATIONS PRATIQUE FORMATIONS Le Journal FO 91 J'adhère !

 **FORMATION SYNDICALE en ESSONNE**  **FO avec le Centre de Formation des Militants Syndicalistes**

"RETRAITE UNIVERSELLE PAR POINTS" - C'EST NON ! | Elections PRO | "Le Syndicaliste" Journal de l'UD FO 91

[www.udfo91.fr/formations/](http://www.udfo91.fr/formations/)

**<http://www.udfo91.fr/formations>**

Tous les programmes sont disponibles sur le site de l'Union Départementale. Vous y trouverez aussi des exemplaires de lettres pour les demandes d'autorisation d'absence :

- ⇒ La demande d'autorisation pour la formation syndicale,
- ⇒ La demande d'autorisation spécifique pour le CSST (formation payée par l'employeur),

⇒ La demande d'autorisation spécifique pour le CSE (formation payée par le CSE - budget de fonctionnement).

**N'oubliez pas de respecter les délais d'inscription (2 mois à l'avance) et les délais d'autorisation d'absence auprès de l'employeur (1 mois à l'avance).**

## D'AUTRES FORMATIONS SONT DISPONIBLES

La Confédération et les fédérations proposent aussi des formations complémentaires qui s'adressent à tous les militants et ou à des militants qui ont un mandat du type Prud'hommes, négociateur de branche, et autres...

Nous ne sommes jamais trop formés.



**Se former**  
**S'informer**  
**On reste  
en contact**



**[www.udfo91.fr](http://www.udfo91.fr)**



**FO ESSONNE**



**udfoessonnes**



**UDFO91**



**UDFO91**